

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
<b>1. Approbation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2017 du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 Lorraine</b>				
26/06/2018	Département de la Meuse (CD55)	Stéphane PERRIN Vice-Président	Avis favorable	-
26/06/2018	Département de la Moselle (CD57)	Anne-Laure MACLOT Chargée de mission Politiques contractuelles et Affaires Européennes	Le Département de la Moselle n'a pas de remarque à formuler mais s'inquiète de la sous-consommation du FEADER.	-
27/06/2018	UR CFE-CGC Grand Est	Jean-Marie WEBER Réfèrent Régional, secetur RSE-DD-QVT-Logement	Programme T12 : Pourcentage de terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou de prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) Nous proposons, suite aux pluies importantes du mois de juin, de faire établir une analyse des causes et conséquences des inondations pour mettre en évidence l'impact des méthodes de culture, afin de pouvoir proposer des règles d'exploitation aux agriculteurs. En effet, le développement de grandes surfaces cultivables, en supprimant les haies et canaux d'irrigation, favorise les inondations. L'effet d'éponge des sols est amenuisé, certes les pluies étaient exceptionnelles, mais l'évolution du climat peut aller dans le sens de leur développement. Si l'exploitation des sols n'est pas la cause première, elle contribue souvent à l'aggravation des conséquences sur les inondations, voire sur la sécurité routière (routes inondées). Nous proposons un amendement du programme, ne serait -ce que pour intégrer cette analyse de conséquences.	Les indicateurs qui figurent dans le PDR sont définis par la Commission Européenne. Ils permettent de mesurer les réalisations du PDR. Ils ne peuvent toutefois pas être modifiés par un amendement local. L'AG a fait part de cette remarque à la Commission.
21/06/2018	DRAAF Grand Est	Sylvestre CHAGNARD Directeur	Remarques concernant le Résumé à l'intention des citoyens de la mise en œuvre en 2017 du PDR Le diagramme de la page 3 "Intervention du FEADER au 31 décembre 2017" présente pour les priorités 2,3,4 et 6 les enveloppes allouées et les montants engagés respectivement. Les pages suivantes de ce document (page 4 et 5) donnent une illustration d'une réalisation et le nombre de projets aidés en montant programmé. Il aurait été judicieux de présenter également un montant programmé sur le graphe dans les différents priorités visées.	Remarque bien notée. Elle sera prise en compte pour le RAMO 2018
<b>2. Approbation de modifications du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges</b>				
26/06/2018	Département de la Meuse (CD55)	Stéphane PERRIN Vice-Président	Avis favorable	-
26/06/2018	Département de la Moselle (CD57)	Anne-Laure MACLOT Chargée de mission Politiques contractuelles et Affaires Européennes	Le Département de la Moselle n'a pas de remarque à formuler mais s'inquiète de la sous-consommation du FEADER.	-

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
29/06/2018	DREAL Grand Est	Laurent DARLEY Directeur Adjoint	Avis favorable	-